



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 n) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques du tourisme**

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et aux pratiques antérieures, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques du tourisme. Le Secrétaire général, en coopération avec les pays et les organisations internationales, y donne un aperçu des progrès réalisés par l'OMT depuis son précédent rapport, publié en 2014. Il y décrit l'élaboration prévue d'un cadre statistique pour mesurer les résultats du tourisme durable afin d'appuyer des mesures et des stratégies plus intégrées dans le cadre des objectifs de développement durable, pour faire suite aux demandes formulées par les États Membres et aux diverses parties prenantes. Les travaux sont menés par un groupe d'experts sous les auspices du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT. Dans le présent rapport, il est fait état des progrès accomplis et il est proposé d'élaborer un cadre statistique pour mesurer les indicateurs du tourisme durable, de rédiger un guide pour l'établissement des comptes satellites du tourisme et une note technique sur la mise en relation du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et du Compte satellite du tourisme (CST). Le rapport s'achève par une présentation des questions à examiner.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme

I. Introduction

1. Dans le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) présenté à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session (E/CN.3/2014/25), le tourisme durable figure parmi les priorités de l'OMT. Dans quatre résolutions adoptées depuis 2012, l'Assemblée générale a reconnu la contribution des activités touristiques aux trois dimensions du développement durable, notamment au moyen de la création d'emplois et de revenus, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté et de la viabilité environnementale :

- La résolution 66/288 sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »;
- La résolution 69/233 sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement;
- La résolution 70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le texte principal renvoie à la volonté de promouvoir un tourisme durable (par. 33) et le tourisme est explicitement mentionné dans 3 des 17 objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 8.9, 12.b et 14.7.;
- La résolution 70/193, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de proclamer 2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement.

2. Les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme adoptées par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session, qui s'est tenue du 26 au 29 février 2008, se lisent comme suit : « [...] le tourisme a des effets sur l'économie, l'environnement naturel et bâti, la population des lieux visités et les visiteurs eux-mêmes. Cette diversité d'effets et la multiplicité des parties prenantes rendent impératif d'adopter une approche globale du développement, de la gestion et de l'encadrement du tourisme. C'est l'approche qu'a retenue l'OMT afin de formuler et d'exécuter des politiques touristiques nationales et locales. »

3. Dans les Recommandations internationales 2008, il est conseillé de « considérer comme une priorité l'établissement de liens entre le tourisme et la viabilité » et stipulé que « toute mesure du tourisme et de son impact sur une économie doit tenir compte des incidences sociales, économiques et environnementales et que les liens avec cette dernière composante doivent être hautement prioritaires. »

4. Prenant en compte ces déclarations, le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT a établi, lors de sa 16^e réunion tenue les 26 et 27 janvier 2016, un programme de travail visant à favoriser l'élaboration d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable qui tienne compte des dimensions économique, environnementale et sociale et des échelles spatiales pertinentes (mondiale, nationale et infranationale). Le cadre statistique vise à proposer un langage et une structure communs permettant d'exploiter, dans toute leur richesse,

les données déjà disponibles et de déterminer quelles données supplémentaires seraient nécessaires. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui y sont énoncés¹, ainsi que dans celui de la résolution 70/193 de l'Assemblée générale.

5. Le rôle du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme est décrit au point II du présent rapport. Le point III est axé sur les travaux entrepris aux fins de l'élaboration du cadre statistique de mesure du tourisme durable, notamment la création d'un guide pour l'établissement du compte satellite du tourisme, la rédaction d'une note technique sur la mise en relation du SCEE et du CST, la compilation des indicateurs sur le tourisme durable, leur mesure au niveau infranational et leur mise à l'essai dans des études pilotes. Viennent ensuite les étapes suivantes et les questions à examiner.

II. Le rôle du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme

6. Le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme est un organe consultatif subsidiaire du Conseil exécutif de l'OMT², qui contribue, en tant que tel, à l'application du paragraphe 3 de l'article 13 de l'accord par lequel l'OMT est devenue l'une des institutions spécialisées de l'ONU et qui stipule que l'ONU reconnaît en l'OMT l'organisme approprié pour recueillir, analyser, publier, unifier et améliorer les statistiques touristiques et promouvoir l'intégration de ces statistiques à l'échelle du système des Nations Unies. Par conséquent, le Comité s'attache notamment à :

- Proposer des initiatives ayant trait à la conception et au respect des normes internationales s'appliquant aux statistiques du tourisme;
- Favoriser la comparabilité des statistiques du tourisme à l'échelle internationale en proposant des initiatives relatives à la collecte, à l'homogénéité, au traitement et à la diffusion des données;
- Aider les pays membres à améliorer leurs systèmes nationaux de statistiques du tourisme et à établir leur compte satellite du tourisme, ainsi qu'à recenser et à éclaircir les problèmes méthodologiques relatifs aux statistiques du tourisme et à envisager d'éventuelles extensions du champ couvert par le CST;
- Assurer la liaison avec d'autres organismes internationaux auxquels sont déléguées des responsabilités de direction et de coordination pour les statistiques internationales apparentées et leurs normes dans le système des Nations Unies³.

7. Le Comité est composé de représentants des bureaux nationaux de statistique et des autorités nationales en charge du tourisme des pays membres de l'OMT qui

¹ L'OMT a désigné un organisme compétent, chargé des indicateurs relatifs aux objectifs 8.9 et 12.b.

² Le nouveau mandat du Comité est disponible à l'adresse : <http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/docpdf/termsreferencesfeb2016fr.pdf>

³ Voir : http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/a21_08_i_b_draft_programme_of_work_and_budget_for_2016-2017_fr.pdf.

approuvent et définissent les orientations du programme de travail du Programme Statistiques et compte satellite du tourisme, dont les objectifs pour 2016/17 sont :

- Veiller à ce que l'OMT soit la principale source de données sur le tourisme au niveau mondial;
- Transposer le cadre méthodologique en directives pratiques au plan national;
- Faire progresser le cadre méthodologique, en particulier en ce qui concerne la mesure du tourisme durable;
- Assurer une coopération continue entre les organismes des Nations Unies au sujet des statistiques, notamment des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
- Diffuser les connaissances;
- Renforcer les capacités relatives au CST.

Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable

8. Le Comité a récemment créé le Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable⁴, dont la première réunion s'est tenue les 20 et 21 octobre 2016 au siège de l'OMT à Madrid⁵. Il se compose d'experts du tourisme⁶, de ses statistiques et de la comptabilité environnementale ainsi que d'experts de la mesure et de l'analyse du tourisme durable, en particulier au niveau infranational, et a pour mandat d'élaborer le cadre statistique régissant la mesure du tourisme durable qui servira de cadre type pour la collecte, l'organisation et la diffusion des informations en la matière, reliera les statistiques du tourisme à d'autres informations économiques, sociales et environnementales, et fournira une base cohérente permettant de déterminer les indicateurs pertinents pour le suivi et l'analyse du tourisme durable. À cette fin, l'un des éléments essentiels du cadre sera la mise en relation du SCEE et du CST.

9. L'élaboration de cadres liés au développement durable touche naturellement un grand nombre de domaines et d'organismes. Il est donc important que les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des utilisateurs ou des producteurs, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre statistique de mesure du tourisme durable. S'agissant de la production et de la compilation des statistiques, la mise en place du cadre statistique requerra la participation d'experts issus des bureaux nationaux de statistique, des administrations nationales de tourisme, des milieux universitaires et d'autres organisations, dont les domaines de spécialisation variés doivent être représentés dans le Groupe de travail d'experts autant que faire se peut, notamment :

- Les statistiques du tourisme;
- La comptabilité environnementale et économique;

⁴ Le projet du mandat du Groupe de travail est disponible à l'adresse : <http://statistics.unwto.org/mst>. Une réunion préliminaire portant sur la mise en place d'un tel groupe s'est tenue en novembre 2015.

⁵ L'ordre du jour, la liste des participants ainsi que tous les documents de travail et les présentations sont disponibles à l'adresse : <http://statistics.unwto.org/fr/node/45423>.

⁶ La plupart des experts nationaux qui composent ce groupe sont des experts venant de bureaux nationaux de statistique et des experts travaillant pour les autorités nationales du tourisme.

- Les statistiques de l'environnement;
- La comptabilité nationale, l'emploi, le commerce et autres statistiques économiques;
- Les comptes satellite du tourisme;
- Les données sur les transports et la mobilité;
- Les statistiques géospatiales et régionales;
- La classification des activités, des produits et des stocks et flux environnementaux.

10. Les travaux relatifs à l'élaboration du cadre statistique seront menés sous la direction du Comité des statistiques et du compte satellite du tourisme, avec l'appui du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique. Le projet de cadre a été présenté aux 10^e et 11^e réunions du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique, qui l'a appuyé et a recommandé d'adopter une approche pratique, notamment de rédiger une note technique préliminaire sur la mise en relation du SCEE et du CST⁷ (pour plus de détails, voir par. 20 ci-dessous). Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a également été informé de ces travaux.

Programme Statistiques et compte satellite du tourisme

11. Conformément à son programme de travail, l'OMT recueille des statistiques du tourisme, dans le respect des Recommandations internationales 2008, transmises par divers pays du monde et les enregistre dans une base de données régulièrement mise à jour, en tenant compte de la comparabilité des données. Elle utilise les données pour établir son recueil annuel de statistiques du tourisme, le *Compendium of Tourism Statistics*, qui contient des données sur le tourisme récepteur, émetteur et interne, sur les secteurs touristiques et le nombre de personnes qu'ils emploient, et des indicateurs macroéconomiques sur le tourisme. Ce recueil est complété par l'annuaire des statistiques du tourisme, le *Yearbook of Tourism Statistics*, qui se concentre sur les données relatives au tourisme récepteur (total des arrivées et des nuitées), ventilées par pays d'origine, et comprend des références conceptuelles, techniques et méthodologiques ainsi que des notes de pays.

12. Concernant les initiatives de renforcement des capacités, l'OMT a organisé des ateliers régionaux au Honduras (2016), au Japon (2014), à Maurice (2014) et en Turquie (2014). Le programme de renforcement des capacités statistiques régionales des pays d'Afrique, pour lequel trois ateliers seront organisés, a été lancé en Algérie (2017-2019). Depuis 2012, l'OMT et l'Organisation touristique de la région d'Afrique australe coopèrent afin d'organiser une série d'ateliers visant à renforcer les capacités de 15 pays d'Afrique australe aux fins de la consolidation de leur système national de statistiques du tourisme et de la mise en place d'un compte satellite du tourisme. Dans le cadre d'un projet conjoint entre l'OMT et la Commission européenne (Direction générale Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME) intitulé « Mieux comprendre le tourisme en Europe », une formation sur le CST à l'intention des pays de l'Union européenne et des pays

⁷ Voir : http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/tenth_meeting/Minutes_UNCEEA2015.pdf, et http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/eleventh_meeting/11th%20UNCEEA%20Minutes_Final.pdf.

candidats potentiels à l'Union Européenne qui sont signataires du programme pour la compétitivité des entreprises et les PME) commencera en 2017. L'OMT fournit également une assistance technique directe à ses membres par le biais de projets et de missions dans le cadre de son Programme de Coopération technique et services⁸.

III. Vers un cadre statistique de mesure du tourisme durable

13. L'établissement d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable s'inscrit dans le prolongement naturel des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme et du document intitulé *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*⁹, et les complète, l'objectif étant que le cadre statistique tienne compte des dimensions économique, sociale et environnementale du tourisme durable afin que la collecte des données suive une procédure uniformisée et que des indicateurs permettant d'observer et d'analyser le tourisme durable de manière appropriée soient élaborés¹⁰.

14. Des travaux sont actuellement en cours afin de stimuler la réflexion sur les manières de tenir compte des normes et recommandations internationales concernant : a) la mesure du tourisme, notamment les comptes satellites du tourisme; b) la mesure de l'environnement et les relations de celui-ci avec l'activité économique, en particulier la comptabilité environnementale et économique; c) la mesure des phénomènes sociaux et culturels; d) la mesure des données aux niveaux infranational et des sites; e) l'utilisation de l'infrastructure statistique, telle que les registres d'entreprises, aux fins de l'amélioration de la collecte et de la cohérence des données¹¹. La mise en relation du CST et du SCEE sera un élément central du cadre statistique de mesure du tourisme durable. À moyen terme, il sera important d'intégrer les progrès réalisés en matière de statistique dans la mesure des autres dimensions du tourisme durable, en particulier en ce qui concerne la culture. L'application d'une méthode comptable garantit la cohérence interne et permet de comprendre les lacunes existant dans les données. En outre, cela permet de replacer les différentes informations dans leur contexte et d'élaborer des indicateurs à partir d'un cadre commun fondé sur des statistiques économiques et environnementales cohérentes. Une telle méthode peut renforcer la crédibilité, la comparabilité et la portée des données et soutenir les divers programmes de mesure et de suivi en rapport avec le tourisme durable, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

15. Les principales étapes de l'établissement du cadre statistique de mesure du tourisme durable sont considérées comme étant les suivantes :

⁸ Entre 2015 et 2016, des missions ont été menées dans les pays suivants : Algérie (2014), Aruba (2014-2016), Bélarus (2015), Cuba (2016), Émirats arabes unis (2016), ex-République yougoslave de Macédoine (2016), Gambie (2015), Guatemala (2014 et 2015), Haïti (2016), Honduras (2016), Myanmar (2016), Nicaragua (2014), Oman (2015-2017), Paraguay (2016), République de Moldova (2014), Roumanie (2015) et Sénégal (2014).

⁹ En 2008, à sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a pris note des recommandations concernant le cadre conceptuel, qui mettent à jour et remplacent les précédentes recommandations, et a approuvé celles-ci à sa trente et unième session, en 2000.

¹⁰ Voir : http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/mst_issue_paper_1.pdf.

¹¹ Pour de plus amples informations, voir : http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/mst_issue_paper_8_0.pdf.

- Établir une définition initiale du tourisme durable aux fins de mesure;
- Évaluer les directives et cadres statistiques;
- Évaluer l'expérience des pays;
- Décrire les principales difficultés en matière de mesure;
- Impliquer les utilisateurs et clarifier les exigences;
- Réaliser des études pilotes;
- Élaborer un projet de cadre statistique de mesure du tourisme durable et examiner des versions intermédiaires de ce projet dans le cadre d'instances appropriées.

Guide pour l'établissement des comptes satellites du tourisme

16. Le CST est depuis longtemps un domaine d'activité stratégique de l'OMT. Il a pour objectif d'analyser en détail tous les aspects de la demande de biens et services associés aux activités habituelles des visiteurs afin d'étudier l'interface opérationnelle de cette demande avec l'offre des mêmes biens et services dans l'économie et de décrire les relations de l'offre avec d'autres activités économiques. Il permet de renforcer la cohérence interne entre les statistiques du tourisme et le reste du système statistique d'un pays, ainsi que de faciliter la comparaison des données au niveau international.

17. La mise en œuvre des CST s'inscrit dans celle du cadre statistique de mesure du tourisme durable et facilite l'élaboration d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait au tourisme. Afin d'aider les pays à mettre en œuvre les CST, le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT a proposé à la Commission de statistique de charger la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU d'établir un guide sur les CST. Il devrait faire fond sur les nombreux enseignements qu'un certain nombre d'institutions statistiques nationales¹² ont tiré de la compilation des CST et pourrait aussi s'inspirer de l'enquête réalisée en juin 2016 par la Division de statistique, consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre des CST. Le guide aura pour objectif principal l'établissement des CST et il apportera davantage de précisions et de conseils pratiques en ce qui concerne l'utilisation des sources et méthodes à utiliser. Il sera conçu de façon à faciliter la production d'un ensemble de tableaux types de haute qualité, à améliorer la comparabilité des résultats des CST au niveau international et à aider l'établissement de rapports internationaux. En plus de rendre compte de l'expérience des pays concernant la manière dont certains ont réglé des problèmes concrets, le guide devrait examiner les sources et modèles des données. Il devrait prendre en compte le travail qui a déjà été effectué dans ce domaine¹³. Il est en outre proposé que le guide couvre aussi certains éléments pertinents de la mesure du tourisme infranational, en s'appuyant sur les travaux existants concernant, entre autres, les CST nationaux.

¹² Par exemple, les institutions statistiques de l'Autriche, du Canada, de l'Égypte, de l'Italie, du Mexique, des Pays-Bas et des Philippines ont recueilli et publié des données sur les comptes satellites du tourisme.

¹³ Par exemple, les travaux méthodologiques de l'Eurostat sur les comptes satellites du tourisme dans l'Union européenne.

Élaboration d'une note technique s'agissant de mettre en relation le compte satellite du tourisme et le Système de comptabilité environnementale et économique

18. Dans un premier temps, il est possible de mettre le CST et le SCEE en relation en examinant les interactions entre les industries caractéristiques du tourisme et l'environnement. Il s'agirait notamment de présenter des données sur les débits écologiques (eau, énergie, déchets solides, émissions de gaz à effet de serre, etc.) dans un cadre comptable. Cette démarche a été brièvement évoquée au chapitre 4 du document intitulé *Système de comptabilité environnementale-économique 2012 : applications et extensions du SCEE*¹⁴, et bénéficiera de l'expérience des pays tels que le Canada¹⁵ et l'Italie¹⁶, qui ont déjà commencé à l'appliquer.

19. Des progrès importants devraient être accomplis en 2017 dans la mise en relation du CST avec le SCEE en vue de mieux comprendre le tourisme durable. À cet égard, tant le Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable que le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique ont accepté de rédiger une note technique mettant le SCEE et le CST en relation afin d'examiner notamment le lien entre les aspects infranationaux du tourisme et le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale).

20. Cette note technique, tout comme les autres notes qui sont en cours d'élaboration pour les autres modules du SCEE, comportera des ensembles de comptes de base, des tableaux et quelques indicateurs permettant de mesurer l'interaction entre le tourisme et l'environnement, et donnerait des indications concrètes en matière de compilation en vue de satisfaire les exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La note traitera également des liens entre les activités touristiques et les changements induits dans l'état des écosystèmes imputables à ces activités ainsi que de l'incidence du tourisme sur les écosystèmes.

21. Il est prévu de présenter un projet de note technique pour examen à la sixième Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme consacrée à la mesure du tourisme durable, qui aura lieu à Manille du 21 au 24 juin 2017¹⁷, ainsi qu'à la 12^e réunion du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique.

Indicateurs relatifs au tourisme durable

22. Le développement du concept de tourisme durable, débuté il y a 25 ans, est dirigé au niveau international par l'OMT. Il s'agit principalement de définir les

¹⁴ Disponible à l'adresse : http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ae_white_cover.pdf.

¹⁵ Voir Chris Jackson et al. : « Linking the Canadian Tourism Satellite Account and the Canadian System of Environmental and Resource Accounts to measure the environmental impact of tourism in Canada: an exploratory study for two pilot industries », document présenté dans le cadre du neuvième Forum international sur les statistiques du tourisme, qui s'est tenu à Paris du 19 au 21 novembre 2008.

¹⁶ Voir Cesare Costantino et Angelica Tudini : « How to develop an accounting framework for ecologically sustainable tourism », *The Economics of Tourism and Sustainable Development*, Alessandro Lanza et al. (Edward Elgar Publishing, 2005).

¹⁷ Voir <http://asiapacific.unwto.org/event/6th-unwto-international-conference-tourism-statistics-measuring-sustainable-tourism>.

modalités d'une prise de décision intégrée au niveau des destinations, notamment en proposant des ensembles complets d'indicateurs qui n'ont pas été sélectionnés ni élaborés dans le contexte d'un cadre statistique. Le projet de cadre statistique de mesure du tourisme durable vise à permettre la mise au point d'indicateurs et par conséquent à poser des bases solides pour : a) réaliser les mesures et les comparaisons en cours; b) évaluer la qualité des données; c) coordonner comme il se doit les activités de collecte. À ce stade, aucune décision n'a été prise concernant les types d'indicateurs relatifs au tourisme durable qui pourraient être définis s'agissant du cadre statistique de mesure du tourisme durable.

23. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est nécessaire de disposer d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Deux cibles nécessitent que l'on mesure le tourisme durable, à savoir :

- La cible 8.9 : « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux. »
- La cible 14.7 : « D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. »

24. S'agissant de l'objectif 8.9, il est actuellement proposé d'utiliser deux indicateurs tirés du CST, à savoir le produit intérieur brut du tourisme et l'emploi généré par l'industrie touristique. Ces deux indicateurs sont destinés à mesurer la dimension économique du tourisme durable et, en partie, sa dimension sociale. Les indicateurs qui expriment la dimension environnementale du tourisme durable n'ont pour l'instant pas été pris en compte. En s'appuyant sur l'analyse qui précède, le cadre statistique envisagé soutiendrait la mise au point d'indicateurs relatifs par exemple aux émissions des gaz à effet de serre et à l'utilisation de l'énergie et de l'eau associées au tourisme. Un cadre comptable pourrait permettre la comparaison de ces flux au produit intérieur brut du tourisme. Trois types d'indicateurs permettraient de mieux comprendre les pressions exercées sur l'environnement par les activités touristiques.

25. L'examen des indicateurs relatifs au tourisme durable dans le cadre des objectifs de développement durable soulève une autre question sur les indicateurs relatifs à l'utilisation d'outils de contrôle des progrès accomplis en matière de tourisme durable, comme il ressort de :

- La cible 12.b : « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux. »

Pour atteindre cet objectif, le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT¹⁸ propose de mettre l'accent sur l'évaluation des progrès

¹⁸ Voir, par exemple, une note préparée par le Comité dans laquelle il est suggéré que, pour la cible 12.b., l'indicateur proposé actuellement soit essentiellement utilisé pour mesurer le stade de la mise en œuvre des cadres des CST et du SCEE, ce qui est principalement dû au fait qu'il n'existe pas de concept (statistique) sur lequel la communauté internationale s'est accordée et dont on pourrait se servir pour élaborer une stratégie, politique ou plan d'action concernant le tourisme

accomplis dans la mise en œuvre des cadres basés tant sur le CST que sur le SCEE et leur application au tourisme durable. À cet égard, l'établissement d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable est d'une importance cruciale.

26. L'OMT et son Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme sont également d'avis que le tourisme pourrait être un aspect pertinent de nombreux objectifs et cibles outre ceux qui mentionnent expressément le tourisme durable. Un autre ensemble d'indicateurs relatifs au thème du tourisme pourrait être mis au point pour compléter les indicateurs susmentionnés afin de soutenir le suivi mondial et national des objectifs de développement durable. Il s'agirait notamment d'indicateurs permettant de suivre les éléments qui ne sont pas couverts par les indicateurs existants correspondant aux objectifs 8.9, 12.b et 14.7 et d'observer comment le tourisme contribue à la réalisation d'autres objectifs pour lesquels il n'est pas mentionné expressément mais reste pertinent, comme l'objectif 11 relatif aux villes et aux établissements humains durables¹⁹.

27. Au-delà des indicateurs qui sont pertinents au regard des objectifs de développement durable, il sera important de déterminer dans quelle mesure l'éventail plus large des indicateurs du tourisme durable décrits dans de précédents travaux (effectués par l'OMT et d'autres) pourront être mis au point à partir du cadre statistique fondé sur la comptabilité dont l'élaboration est prévue.

Mesure à l'échelle infranationale

28. L'établissement des statistiques du tourisme consiste principalement en la compilation des données au niveau national. Toutefois, il a été démontré que la situation géographique jouait un rôle considérable sur le tourisme et que seule la planification permettrait de le renforcer. Cet état de fait est bien connu et plusieurs initiatives, y compris des projets lancés par l'OMT, sont consacrées à certains des problèmes propres à la mesure du tourisme au niveau infranational²⁰. L'essentiel des activités passées et actuelles sur les ensembles d'indicateurs relatifs au tourisme durable sont principalement axées sur le niveau infranational des destinations touristiques afin de pouvoir être directement utilisables par les planificateurs et administrateurs du tourisme des destinations concernées²¹. Il faut souligner que si le tourisme a des effets concrets au niveau des destinations, grâce aux efforts de gestion déployés, les orientations générales et l'allocation des ressources relèvent parfois des compétences nationales tandis que la mise en œuvre des politiques relève souvent des autorités régionales. Compte tenu de la diversité des intervenants à des niveaux différents, il convient d'harmoniser les données nationales, régionales et locales afin d'assurer la cohérence des politiques. À cet égard, le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique a indiqué que

durable ou pour définir quels pourraient être la relation et les limites entre ces trois différents instruments. Par exemple, un plan directeur pour le tourisme peut contenir les trois instruments. Dans ce cas, faut-il considérer qu'il s'agit d'une seule action ou de trois actions?

¹⁹ Voir le document de l'OMT intitulé « Le tourisme et les objectifs de développement durable » (2015), disponible à l'adresse : <http://icr.unwto.org/fr/node/43832>.

²⁰ Voir, par exemple, les travaux du Réseau international sur l'économie, la mobilité et le tourisme, disponibles à l'adresse : <http://statistics.unwto.org/fr/project/le-tourisme-de-plus-pres-mesure-et-analyse-lechelon-infranational-inroute-unwto-collaboratio>.

²¹ Voir, par exemple, les travaux des observatoires qui font partie du Réseau international d'observatoires du tourisme durable de l'OMT, disponibles à l'adresse : <http://sdt.unwto.org/insto-about>.

l'approche adoptée par le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) permettait d'examiner, au plan infranational, les questions économiques et environnementales relatives au tourisme.

29. S'il est nécessaire de recueillir des données à plusieurs niveaux, cette exigence n'est pas propre au tourisme. En effet, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 encourage « tous les États Membres à élaborer dans les meilleurs délais des initiatives nationales ambitieuses dans l'optique de la mise en œuvre globale du Programme » et « à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. »²²

30. L'élaboration du cadre statistique de mesure du tourisme durable ne consiste pas uniquement à intégrer les informations recueillies sur les thèmes du développement durable au niveau national. Si cet aspect est important, il convient tout autant d'étudier la manière d'intégrer les statistiques aux plans infranational et local, l'objectif étant d'établir une base de données plus complète permettant de placer les activités touristiques dans leur contexte géographique et de mieux comprendre l'équilibre entre économie, société et environnement. Il s'agit également de disposer d'un outil permettant d'envisager chaque destination en fonction de sa situation aux plans national et international. Idéalement, il faudrait établir un cadre statistique qui puisse replacer l'unicité de chaque destination dans un cadre général.

31. Les bureaux de statistique utilisant de plus en plus les données administratives et ayant fait des progrès en matière de référencement géographique des statistiques produites, il est plus facile de produire des données infranationales. Ces progrès sont de plus en plus rapides et sont des facteurs déterminants. Toutefois, il reste à décider comment exploiter ces progrès dès lors que de multiples ensembles de données sont pris en compte. Il est impossible de dresser le tableau global d'une destination ou d'une communauté précise, les ensembles de données individuelles, bien que détaillés, ne tenant pas compte de leurs interactions respectives. Cela s'applique particulièrement à l'intégration des informations sur l'environnement aux données socioéconomiques.

Projets pilotes

32. Promouvoir l'élaboration d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable suppose d'examiner les problèmes recensés dans le cadre d'études pilotes relatives aux destinations et aux pays. Ces études visent à cerner, dans des contextes précis, les différents problèmes et applications analytiques relatifs à la mesure du tourisme durable. Elles contribueront à l'élaboration d'un cadre statistique plus général et plus large, puisqu'elles porteront aussi bien sur la pertinence de ce dernier que sur sa faisabilité.

33. La réalisation d'une étude pilote au niveau national ou local présente trois grands avantages. Premièrement, ce sera l'occasion de réunir les différents acteurs s'intéressant au tourisme durable en vue de débattre des grandes questions en matière d'orientation politique et d'analyse et de comprendre les besoins en matière d'information. Deuxièmement, l'étude pilote permettra de réaliser une évaluation

²² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 78 et 79.

complète de la disponibilité et de la qualité des données permettant de mesurer le tourisme durable, de mieux comprendre les arrangements institutionnels relatifs à la production et à la diffusion des données qui y sont associées et de soumettre des propositions visant à faire avancer les travaux dans ce domaine. Troisièmement, il s'en dégagera des premières estimations concernant les données du tourisme durable qui serviront à orienter les politiques et analyses à ce sujet.

34. L'Autriche, Fidji, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (en particulier le pays de Galles) s'emploient à élaborer des projets pilotes au titre du cadre statistique de mesure du tourisme durable. Ils ont fait part de leur expérience à la réunion du Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable. Au fur et à mesure de la progression des travaux, il est possible que d'autres projets pilotes soient lancés.

IV. Conclusions et prochaines étapes

35. Dans l'ensemble, l'action menée en faveur du cadre statistique de mesure du tourisme durable permet de pallier les lacunes, reconnues depuis un certain temps, du cadre statistique relatif à la durabilité. L'intérêt porté aujourd'hui au suivi des objectifs de développement durable, les discussions approfondies actuelles et passées sur le tourisme durable, les travaux récents sur l'élaboration de statistiques du tourisme au niveau infranational et la reconnaissance croissante du rôle de l'élargissement des cadres comptables (CST et SCEE) forment une base solide, propice à la mise en place du cadre statistique pour le tourisme durable et la réalisation de véritables progrès.

36. Le dialogue engagé avec les différentes parties prenantes, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable et d'autres organes compétents, constituera un facteur de progrès essentiel. À cette fin, les documents décrivant le projet de cadre et les progrès réalisés seront soumis au Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme, à la sixième Conférence internationale sur les statistiques du tourisme qui s'intéressera au tourisme durable, au Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique, au Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et au Comité technique du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique.

V. Questions à examiner

37. La Commission est invitée à s'exprimer sur :

a) L'élaboration du cadre statistique de mesure du tourisme durable par le Groupe de travail d'experts sur les statistiques du tourisme durable, pour lequel seront établis des indicateurs spécifiques, des statistiques infranationales et des projets pilotes;

b) L'élaboration d'un guide sur l'établissement des comptes satellites du tourisme, sous la supervision du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme et en collaboration avec la Division de statistique;

c) L'établissement d'une note technique sur la mise en relation du SCEE et du CST, ainsi que sur les aspects infranationaux du tourisme, sous la direction du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique et du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme;

d) La nécessité de renforcer les capacités en matière de statistiques du tourisme durable, et tout particulièrement les statistiques du tourisme, le CST et leurs liens.
